



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG2025/09/22/3 portant sur

Un Avis rendu par la CCI Nice Côte d'Azur en matière d'urbanisme : Modification n°4 du PLU de Mouans-Sartoux

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 22 septembre 2025

PARTICIPANTS

Monsieur Laurent HOTTIAUX – **Préfet des Alpes-Maritimes.**

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes.**

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Présidente, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

40 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Messieurs PERUGINI Francis et KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires.**

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SERVANT Lionel, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, ROSSY Edwige, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques.**



ABSENTS

Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes.**

Monsieur Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA.

Messieurs STELLARDO Gilbert et ESTEVE Dominique, **Présidents Honoraires.**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire.**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Messieurs LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué et GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GARCIA Philippe, GUITTARD Cynthia, LIZZANI Elisabeth, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, PASTORELLI Nadège, ROMERO Pierre, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNIO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, THEIS James, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, CAMY César, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RAPIOR Blaise, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques.**

**VUS :**

- ▶ Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- ▶ Les articles 42 et 73 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- ▶ L'avis favorable du Bureau en date du 08 septembre 2025.

CONSIDERANT :

- ✚ Que conformément aux articles L132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables ;
- ✚ Que conformément aux dispositions de l'article 73 du Règlement Intérieur de la CCINCA, le Bureau est l'instance consultative de la CCINCA qui a pour attributions de conseiller et d'assister le Président dans la préparation des Assemblées générales et pour toute question intéressant la CCINCA ; à ce titre, il a rendu un avis favorable lors de sa séance du 08 septembre 2025 ;
- ✚ Que conformément aux dispositions de l'article 42 du Règlement Intérieur de la CCINCA, l'Assemblée générale dispose d'une compétence générale au sein de la CCINCA et délibère à ce titre sur toutes les affaires relatives à la CCINCA.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **APPROUVENT** la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Mouans-Sartoux, précisé dans le tableau ci-après :

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Mouans-Sartoux	Modification n°4 du PLU de Mouans-Sartoux Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Mouans-Sartoux a été approuvé le 03 octobre 2012. Il a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution depuis 2014. Objectifs de la modification n°4 : ➤ <i>Objectif n°1 : Modification du périmètre de la Servitude de Mixité Sociale (SMS) n°17 : vise à permettre un ensemble d'habitat collectif proche du centre-ville. → pas d'impact</i> ➤ <i>Objectif n°2 : Instauration de périmètres d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) sur des secteurs à enjeux : créer à terme environ 200 logements (secteur Piboules/Gourettes Sud) + opération d'ensemble à vocation d'habitat comportant une partie de logements sociaux (CTM) → pas d'impact</i> ⇒ Le projet de PLU de la commune n'est pas impactant pour les activités économiques existantes et futures et répond aux besoins de logements accessibles. Les zonages concernent des espaces d'habitat. ⇒ Il est proposé, dans les projets à venir, l'intégration d'activités économiques compatibles avec le tissu local, <u>tels que des commerces en rez-de-chaussée.</u>	Favorable
Proposition d'avis favorable		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : **61** Nombre de déports : **0**
Nombre de participants au vote : **40** (*quorum : 31, atteint*)
Nombre de votes exprimés : **39**

Abstention : **1** Contre : **0** Pour : **39**

Nice, le 22 septembre 2025

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO